

Pour rappel, en 2023, le Conseil municipal a voté une enveloppe de 400 €. 16 interventions ont été comptabilisées entre le 16 juillet et le 28 septembre 2023. 4 ont été effectuées à la demande de la Commune et 12 par des propriétaires privés.

Pour 2024, il est proposé de reconduire l'enveloppe des 400 € mais de la réserver aux demandes des citoyens campénéacois. La Commune pourra faire une demande d'intervention mais elle sera facturée en dehors de l'enveloppe votée pour 2024.

Le Conseil municipal procède à un vote dont les résultats sont les suivants :

Présents : 15

Pour : 18

Majorité absolue : 10

Votants : 18

Contre : 0

Suffrages exprimés : 18

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Signer** la Convention de partenariat avec l'Association Centre Bretagne pour la Sauvegarde des Abeilles Bretonnes
- **Convenir** que la Commune participera à hauteur de 50 % du coût de la destruction des nids dans la limite d'une enveloppe de 400 €.
- **Dire** que les crédits sont inscrits au budget.
- **Autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y afférant.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Monsieur Jérémy MAHIEUX,
Secrétaire de séance.

